

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 11 FÉVRIER 2014 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- MARTIN FOURNIER, municipalité de Lac-Frontière
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-02-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 11 février 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 janvier 2014
4. RENCONTRE (15 minutes)
 - 4.1 Mme Mélanie Nadeau et M. Jean-Louis Proulx, agents ruraux du CLD, démarche proposée pour la réalisation du PALÉE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.2 Poste de la SQ

- 5.3 Projet de priorités annuelles – Constat des priorités 2013 et projet de priorités 2014
- 5.4 Nominations sur les comités (suite du 27 novembre 2013 et du 14 janvier 2014)
- 5.5 Sécurité incendie
- 5.6 MADA
 - 5.6.1 Suivi – Calendrier
- 5.7 Ressources humaines
- 5.8 Concours « MRC Musique »
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 CPTAQ - Schéma d'aménagement
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.2.1 Projets
 - 6.2.2 Politique nationale de la ruralité
 - 6.3 PALÉE
 - 6.4 PPMV
 - 6.5 PAFI 2014-2018
 - 6.6 Avis de conformité
 - 6.7 Inspection en bâtiment
 - 6.8 Dossier oléoduc
 - 6.9 Dossier éolien
 - 6.10 Projets régionaux
 - 6.11 Protocole d'entente - Parc linéaire Monk
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 CRÉ – Appui au projet Oléoduc 9B par Enbridge Pipelines inc.
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de janvier 2014
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2013
 - 8.3 Affectation de surplus – Exercice 2013
 - 8.4 Montant réservé – Parc linéaire Monk
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 9.1 Le projet oléoduc
 - 9.2 Le RCI relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 RENCONTRE (15 MINUTES) – MME MÉLANIE NADEAU ET M. JEAN-LOUIS PROULX, AGENTS RURAUX DU CLD, DÉMARCHE PROPOSÉE POUR LA RÉALISATION DU PALÉE

Mme Mélanie Nadeau et M. Jean-Louis Proulx, agents ruraux du CLD de la MRC de Montmagny, viennent présenter la démarche proposée aux élus de la MRC pour la réalisation du PALÉE. Une première rencontre de consultation du milieu municipal est prévue avoir lieu le samedi 3 mai 2014.

En préparation à cette rencontre, il est proposé une formation en développement local auprès des élus et des leaders locaux qui aurait lieu le 21 ou le 22 mars prochain. On souhaite idéalement que chacune des municipalités délègue environ trois élus et une invitation est distribuée aux maires pour leur permettre de procéder à leur inscription.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Pour le mois de janvier 2014, l'économie constatée est de 1 425 \$. Actuellement, considérant les économies constatées depuis juin 2013 et si la tendance se maintient, on évalue le retour sur investissement sur une période d'environ 30 mois.

5.2 POSTE DE LA SQ

L'entrepreneur a fait parvenir une réponse négative en ce qui concerne sa responsabilité relativement au problème constaté au niveau du revêtement de fibro-ciment.

D'autres discussions et démarches seront faites à ce sujet auprès de l'entrepreneur et de l'architecte.

La directrice générale est autorisée à contacter les aviseurs légaux de la MRC pour la préparation d'une lettre en cas de non-règlement du dossier.

5.3 PROJET DE PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES PRIORITÉS 2013 ET PROJET DE PRIORITÉS 2014

Le conseil prend acte du dépôt du plan de travail pour l'année 2014. Un tableau de bord pour le suivi de l'état d'avancement des dossiers sera déposé au cours de l'année.

5.4 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS (SUITE DU 27 NOVEMBRE 2013 ET DU 14 JANVIER 2014)

2014-02-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer les représentants suivants :

. **Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny :**

- Mme Christiane Bouillé (secteur Affaires) ;
- M. Alain Talbot (secteur Agricole).

. **Comité « Active-toi »:**

Mme Louise Lefebvre a accepté d'être la représentante de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.5 SÉCURITÉ INCENDIE

Le coordonnateur, après avoir rencontré le ministère de la Sécurité publique (MSP), a tenu une rencontre avec les directeurs incendie le jeudi 30 janvier dernier afin d'amorcer les travaux de rédaction du rapport annuel de la MRC, incluant ceux à recevoir des municipalités. Un échéancier de travail leur a été déposé.

Il y a également eu une formation des directeurs incendie sur le logiciel PREMIÈRES LIGNES afin que celui-ci devienne l'outil de travail des services incendie et du coordonnateur en sécurité incendie.

Également, le coordonnateur en sécurité incendie (qui est également préventionniste de formation) pourra offrir des services additionnels aux municipalités qui voudront s'en prévaloir tels que : recherches et causes en incendie et établissement des plans d'intervention.

5.6 MADA

Une réunion régionale avec les responsables des aînés de chacune des municipalités a eu lieu le mardi 4 février dernier.

La majorité des comités fonctionnent très bien et la rencontre a permis aux responsables de pouvoir échanger sur les actions déjà mises de l'avant suite aux consultations publiques organisées.

5.6.1 SUIVI - CALENDRIER

Le tableau d'avancement de la démarche par municipalité est déposé aux membres du conseil pour information et suivi.

5.7 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'embauche d'une technicienne en évaluation le 4 novembre 2013;
- CONSIDÉRANT qu'une période de probation de trois mois était rattachée aux conditions d'embauche;

2014-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme l'embauche de Mme Manon Laliberté au poste de technicienne en évaluation et mette fin à la période de probation.

ADOPTÉ

5.8 MRC MUSIQUE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a contribué en 2013 à la première édition du concours *MRC Montmagny Musique* né d'un partenariat entre Les Arts de la Scène, le Comité de revitalisation du centre-ville de Montmagny, la Ville de Montmagny et Musique Alto;
- CONSIDÉRANT que cette édition fût un succès et une belle tribune pour les artistes de la région;

- CONSIDÉRANT qu'une deuxième édition aura lieu à l'été 2014 et que ledit concours s'appellera *MRC Musique* et est prévu s'étendre aux territoires des MRC de L'Islet et de Montmagny;

2014-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme sa participation à la deuxième édition du concours musical *MRC Musique* pour une somme de mille (1 000 \$) dollars.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CPTAQ – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Une première rencontre avec Me Boudreault a été tenue afin de faire le tour des demandes d'exclusion pour l'ensemble des municipalités. Me Boudreault a fait une démarche pour obtenir une audience le 27 mai prochain.

Me Boudreault a rencontré des représentants de Cap-Saint-Ignace afin de préparer l'argumentaire pour obtenir des exclusions pour des fins industrielles et de services publics. À l'avis de Me Boudreault, cette démarche ne pourra pas être concluante si la municipalité n'arrive pas à la CPTAQ avec une option d'achat des terrains, des lettres d'intention des entreprises à s'établir et un plan d'aménagement du secteur industriel à développer.

La démarche de la municipalité de Cap-Saint-Ignace a permis également de prioriser ses demandes d'exclusion et de reporter celles qui ne pouvaient pas être justifiées actuellement selon les critères de la CPTAQ.

La démarche entreprise avec Cap-Saint-Ignace sera reprise pour les autres municipalités, notamment la Ville de Montmagny qui désire également développer une nouvelle zone industrielle et un nouveau secteur résidentiel.

À Sainte-Apolline-de-Patton, la municipalité aura à décider si elle veut investir dans le développement d'un secteur résidentiel au sud du village ou encore proposer aux citoyens des terrains plus faciles à desservir dans le périmètre d'urbanisation actuel.

À Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, la municipalité entend reporter la demande d'exclusion d'un secteur résidentiel à Morigeau, mais tentera de démontrer l'aberration de maintenir en zone agricole une pointe de terrain enclavée située au sud du Rang du Sud. La municipalité entend vendre ses terrains dans le nouveau développement du village avant d'agrandir son périmètre d'urbanisation à Morigeau.

À Berthier-sur-Mer, il devra y avoir démonstration du bienfait pour le public et la sécurité d'exclure une pointe de terrain pour dévier une rue dans le secteur de la marina.

À Saint-Paul-de-Montminy, considérant les changements des intentions des propriétaires le long de la Route 216, la demande d'exclusion pourrait être transformée en demande d'ajout d'îlots déstructurés (article 59 de la LPTAAQ).

À Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, la demande d'exclusion au sud du village jusqu'à la ligne d'Hydro Québec est difficilement justifiable selon les critères de la CPTAQ qui considère qu'il y a un grand nombre de terrains déjà disponibles en zone blanche. Une réflexion doit être faite au sein de la municipalité : quels seront les terrains à développer en priorité? Une fois le choix fait, y a-t-il lieu de modifier le zonage agricole et la municipalité veut-elle faire des démarches d'acquisition de terrains? Le support d'un conseiller juridique pourrait être approprié dans le cas où la municipalité veut faire l'acquisition de terrains pour du développement.

Une réflexion des représentants de la municipalité Notre-Dame-du-Rosaire amène cette municipalité à demander à la MRC d'accepter l'avis préliminaire de la CPTAQ et de renoncer à la tenue d'une audience pour demander des espaces supplémentaires à ceux proposés dans l'avis préliminaire.

2014-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la CPTAQ qu'elle accepte les propositions de la CPTAQ contenues dans l'avis préliminaire sur la demande d'exclusion portant le numéro de dossier 402756 et par le fait même retire sa demande d'audience pour la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL

6.2.1 PROJETS

Le comité de suivi a analysé la conformité des projets déposés dans le cadre du Pacte rural et propose l'acceptation des projets suivants.

PROJET 1 : NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – SIGNALISATION ET EMBELLISSEMENT

2014-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 17 635,16 \$ pour un projet total de 26 344,82 \$ afin de réaliser un projet d'affichage, de signalisation et d'aménagement aux entrées de la municipalité.

ADOPTÉ

**PROJET 2 : NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE –
SALLE ET CUISINE COMMUNAUTAIRE ET
ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS**

2014-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. MARTIN FOURNIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 7 869,29 \$ pour un projet total de 11 561,16 \$ afin de réaliser un projet d'amélioration d'une cuisine et d'une salle communautaire et l'acquisition d'équipements de loisirs.

ADOPTÉ

**PROJET 3 : CAP-SAINT-IGNACE – SURFACE
MULTISPORTS**

2014-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Cap-Saint-Ignace, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 18 164 \$ pour un projet total prévu de 216 000 \$ afin de réaliser un projet de Surface multisports.

QUE la MRC de Montmagny verse cette aide financière conditionnellement à l'obtention par la municipalité du financement permettant la réalisation d'un projet de surface multisport.

ADOPTÉ

**PROJET 4 : SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-
SUD – MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

2014-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 2 000 \$ pour un projet total de 4 000 \$ afin de réaliser un projet de mise en valeur du patrimoine.

ADOPTÉ

**PROJET 5 : ISLE-AUX-GRUES – SYSTÈME DE
SON ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS**

2014-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 1 676 \$ pour un projet total de 2 409 \$ afin de réaliser un projet d'amélioration d'équipements de loisirs et d'installation d'un système de son.

ADOPTÉ

PROJET 6 : ISLE-AUX-GRUES – CAMÉRA WEB AU QUAI

2014-02-11-A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 816 \$ pour un projet totalisant 1 173 \$ afin de réaliser un projet d'installation d'une caméra web sur le quai de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

ADOPTÉ

PROJET 7 : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ISLE-AUX-GRUES – SITE WEB ISLE-AUX-GRUES VS MONTMAGNY ET LES ÎLES

2014-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la Corporation de développement touristique de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 2 040 \$ pour un projet total de 2 550 \$ afin de faire les ajustements au site WEB de l'Isle-aux-Grues pour l'adapter au plan d'action Montmagny et les Îles.

QUE la MRC de Montmagny demande que « Communications régionales Montmagny » soit impliquées dans cette démarche afin de bien intégrer le site web à la campagne promotionnelle Montmagny et les Îles.

ADOPTÉ

PROJET 8 : FONDS D'ANIMATION DU PACTE RURAL

2014-02-13

- CONSIDÉRANT qu'une somme avait été engagée pour la réalisation du projet Parc linéaire Monk dans le cadre du Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que le projet du Parc linéaire Monk a été réalisé et qu'une somme résiduelle 10 399,93 \$ de participation du Pacte rural au projet demeure disponible;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a mis en place un fonds d'animation et de soutien au Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que des activités d'animation et de mobilisation des leaders des communautés sont prévues au cours des prochaines semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse au fonds d'animation et de soutien du Pacte rural la somme de 10 399,93 \$, c'est-à-dire le montant résiduel du Pacte rural qui avait réservé à l'aménagement du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

6.2.2 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

En résumé, voici divers éléments à retenir de la Politique nationale de la ruralité :

- Politique sur 10 ans 340 M \$;
- 36 M \$ de plus au prorata du budget de l'ancien pacte;
- Approche intermunicipale priorisée (déjà introduite à la MRC de Montmagny);
- Évaluation à mi-parcours;
- Mêmes critères de répartition entre les MRC (montant de base, population en milieu rural, municipalités avec indices de dévitalisation);
- Projets admissibles : municipaux, sans but lucratif, communautaire, économie sociale, max. : 80 % incluant les autres aides gouvernementales;
- Projets inadmissibles : entreprises privées, opérations courantes des municipalités, infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égout, incendie, sécurité, police, etc.);
- Plan de travail du Pacte rural :
 - . Assorti d'outils de sélection de projets;
 - . Mis à jour annuellement;
 - . Priorité à l'intermunicipal et aux municipalités dévitalisées;
 - . Places au comité de suivi pour un jeune et un citoyen;
 - . Activité publique annuelle;

- Agents ruraux (un à deux) pour la MRC si minimum de cinq municipalités très dévitalisées (présentement deux agents) :
 - . Anime et accompagne les communautés;
 - . Participe à la définition de la vision de la MRC;
 - . Travaille prioritairement dans les milieux à revitaliser;
- Pacte plus : pour des projets intersectoriels suite à un plan d'action de la MRC;
- Le plan d'action est fait avec des partenaires santé, éducation, économie, forestier, culture, agroalimentaire, etc.

6.3 PALÉE

Le préfet invite tous les conseils municipaux de la MRC et les principaux acteurs du développement local à participer à l'exercice du Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) volet rural orchestré par le CLD.

Il y aura une journée de formation prévue le 21 ou le 22 mars prochain au choix des participants sans frais pour ceux-ci ainsi qu'un rendez-vous de réflexion sur les pistes d'action à inscrire au PALÉE le 3 mai 2014.

6.4 PPMV

La MRC a reçu le projet de Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Agence des Appalaches. Une présentation a été faite auprès des aménagistes en présence de représentants de l'agence. Un document de connaissance sur l'état de la forêt privée, les milieux sensibles, les espèces fauniques, l'historique des investissements, etc., est annexé au document.

Le document de stratégies constitue les actions de mise en valeur préconisées par l'agence pour les dix prochaines années.

Actions spécifiques :

- Augmenter l'efficacité des méthodes de récolte favorisant la régénération naturelle;
- Intervenir pour limiter les perturbations naturelles (chablis, tordeuses, etc.);
- Reboiser les friches;
- S'assurer de conserver sous couvert forestier les sites où il y a eu investissement;
- Prioriser les travaux nécessaires au suivi des investissements précédents (ex. : entretien des plantations, éclaircie commerciale, etc.);
- Évaluer les conseillers forestiers;
- Connaître le profil des propriétaires;
- Proposer des interventions forêt/faune;
- Améliorer l'état de santé des érablières;
- Former les conseillers forestiers à l'aménagement écosystémique et multiresources;
- Proposer aux propriétaires des initiatives de conservation lorsqu'appropriées;
- Améliorer les connaissances sur les cours d'eau (définition et localisation);
- Améliorer les techniques de construction de chemin.

Lors de la rencontre et suite à celle-ci, des commentaires ont été formulés afin d'introduire des concepts de gestion du paysage dans la formation des conseillers forestiers. Aussi, il a été rappelé aux représentants de l'agence que la MRC, tout comme tout autre intervenant, ne peut définir les cours d'eau et milieux humides uniquement sur une carte. Afin de respecter la définition du MDDEFP, il devra toujours y avoir vérification sur le terrain.

- CONSIDÉRANT que le projet de PPMV de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été présenté à la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'à la demande des représentants des MRC, des ajustements ont été proposés par l'agence afin :
 - . d'introduire des notions de gestion de paysage à la formation des conseillers;
 - . de ne plus demander aux MRC de clarifier la définition de cours d'eau;
 - . de préciser que les travaux dans les zones intensives de production ligneuse doivent être conformes aux affectations du territoire et aux règlements municipaux;

2014-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny atteste que le PPMV de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches déposé, présenté en janvier 2014 et ajusté aux commentaires des MRC est conforme au schéma d'aménagement et aux RCI en vigueur.

QUE la directrice générale est autorisée à émettre un avis de conformité à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour son projet de PPMV présenté.

ADOPTÉ

6.5 PAFI 2014-2018

Résolution réitérant la position de la MRC sur la programmation des secteurs de coupes forestières 2104-2018 proposée par le MRN.

- CONSIDÉRANT que le MMDEFP étudie présentement des projets de réserves de biodiversité proposés par la MRC de Montmagny et des partenaires régionaux;
- CONSIDÉRANT que certains territoires des terres publiques ont été priorisés pour le développement d'activités touristiques et récréatives et ont fait l'objet d'investissements publics;
- CONSIDÉRANT que des investissements privés importants ont été réalisés à proximité de quelques sites faisant l'objet de projets d'intervention de coupes forestières;

- CONSIDÉRANT que certains secteurs faisant l'objet de la demande de réserve de biodiversité constituent de vieilles forêts qui sont rarement retrouvées en Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déjà déposé ses préoccupations et demandes d'harmonisation ou de retrait de secteur de coupe pour la période 2014-2018;

2014-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE réitérer la position de la MRC de Montmagny au MRN dans le cadre de la consultation sur le PAFI 2014-2018 (avec les ajustements au texte considérant l'évolution des dossiers dans la dernière année).

D'INCLURE une annexe cartographique et un document explicatif à la présente résolution afin d'illustrer la position de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.6 AVIS DE CONFORMITÉ

Ville de Montmagny

Modification au règlement sur les usages conditionnels - Zone Ac-7

Le Comité consultatif agricole de la MRC de Montmagny a analysé et recommande la modification de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny dans le but d'autoriser à certaines conditions les industries de produits raffinés du pétrole et autres industries des produits du pétrole et du charbon dans la zone Ac-7.

2014-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire d'urbanisme visant à autoriser à certaines conditions, les usages « industries des produits du pétrole et autres industries des produits du pétrole et du charbon » dans la zone Ac-7.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité du projet de modification proposé par la Ville de Montmagny au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI en vigueur.

ADOPTÉ

6.7 INSPECTION EN BÂTIMENT

2014-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à la nomination de M. Patrick Bourgoin à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment en l'absence de Mme Valérie Gagné.

QUE cette nomination soit transmise aux municipalités de la MRC de Montmagny participant au service d'inspection municipale en urbanisme afin qu'elles procèdent à la nomination pour la période d'absence de Mme Gagné.

ADOPTÉ

6.8 DOSSIER OLÉODUC

Le tracé de l'oléoduc proposé par TQM (non officiel et non définitif) suit la ligne d'Hydro Québec qui est la plus au sud, de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à Montmagny. De Montmagny à la limite de Cap-Saint-Ignace, le tracé suit la ligne électrique plus au nord. Ce tracé traversera des vergers dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace et aura pour effet de détruire une partie des arbres fruitiers.

Suite à des interventions de citoyens auprès des autorités municipales, le sujet du tracé de l'oléoduc a été évalué lors d'une rencontre de travail entre le coordonnateur à l'aménagement de la MRC et des représentants de Cap-Saint-Ignace.

La MRC a déjà émis un questionnement relativement à des interrogations plus générales, mais n'a jamais émis de commentaires officiels sur le tracé proposé par TQM.

Le coordonnateur à l'aménagement réitérera le questionnement aux autorités afin d'obtenir plus d'information.

Du côté du tracé préliminaire à commenter, il est prévu d'étudier un parcours alternatif et d'en évaluer l'impact sur l'agriculture, la forêt, les espaces habités et les sites d'approvisionnement en eau et les possibilités de raccordement avec le tracé proposé dans les municipalités ou MRC voisines.

6.9 DOSSIER ÉOLIEN

Avis de motion

Je, Gilles Giroux, maire de Notre-Dame-du-Rosaire, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement sera éventuellement adopté afin de modifier le RCI 2006-42, tel que modifié par le règlement 2006-46 dans le but :

- D'agrandir la zone où la mise en place d'éoliennes est permise dans la partie Est du territoire de Saint-Paul-de-Montminy tel qu'illustré sur la carte ci-jointe.
- De préciser la notion de propriétaire concerné afin de s'assurer de limiter les préjudices pour les propriétaires voisins d'une implantation d'éolienne sans empêcher la planification de parc éolien dans les parties retirées des lots.

6.10 PROJETS RÉGIONAUX

Transport collectif

Le Ministre des Transports a procédé à l'annonce de la Politique sur la mobilité durable le lundi 10 février 2014.

Des budgets supplémentaires seront alloués au Programme de transport collectif et à celui du transport adapté. Malgré cette annonce, aucune information n'est disponible sur le budget pour le territoire de la MRC de Montmagny.

Le projet MRC/CSSS dépend de cette annonce. Entre-temps, des démarches sont faites par Transport collectif de la MRC de Montmagny pour élaborer une proposition au CSSS mais cette entente ne peut être concrétisée sans avoir l'information sur le budget annuel alloué à la MRC en matière de transport collectif et adapté.

Il est à retenir qu'en 2013, Transport collectif de la MRC de Montmagny a réalisé 15 000 déplacements, ce qui constitue un record d'achalandage depuis la création de l'organisme qui offre un service intermunicipal de transport des personnes sur tout le territoire de la MRC.

6.11 PROTOCOLE D'ENTENTE – PARC LINÉAIRE MONK

2014-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, le protocole d'entente pour l'entretien et l'utilisation du Parc linéaire Monk avec les partenaires indiqués à l'entente, soit :

- la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), la Fédération québécoise des Clubs quad (FQCQ);
- et les quatre autres MRC partenaires dans le projet de Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 CRÉ – APPUI AU PROJET OLÉODUC 9B PAR ENBRIDGE PIPELINES INC.

À titre informatif, la CRÉ de Chaudière-Appalaches se joint à la Ville de Lévis afin d'appuyer la réalisation du projet de la Société Enbridge Pipelines inc. visant le renversement du flux de l'oléoduc 9B entre North Westover en Ontario et Montréal, permettant ainsi une nouvelle source d'approvisionnement pour la raffinerie Valéro de Lévis, tout en respectant certaines conditions.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JANVIER 2014

2014-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C2013411	212.00	Fonds de l'information foncière
C2013412	3 233.52	Bureautique Côte-Sud enr.
C2013413	13 559.60	Fédération québécoise des municipalités
C2013414	10 974.36	Corporation informatique Bellechasse
C2013415	20.40	Montmagny Air Service inc.
C2013416	74.86	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C2013417	160.91	Imprimantes Rive-Sud enr. Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du- Sud
C2013418	9 112.00	Ville de Montmagny
C2013419	197.92	Parc régional des Appalaches
C2013420	20 000.00	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie
C2013421	49.75	Groupe Ultima inc.
C2013422	770.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C2013423	16 000.00	Éditions Yvon Blais
C2013424	55.55	Unité régional de loisir et de sport
C2013425	400.00	IDC Informatique
C2013426	1 861.96	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013427	1 015.97	Corporation de dévelop. de la Rivière Daaquam
C2013428	5 000.00	Génératrice Drummond
C2013429	536.77	Centre d'études collégiales de Montmagny
C2013430	500.00	DPOC – Neopost Canada ltée
C2013431	2 299.50	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C2013432	3 437.33	René Samson inc., ent. électricien
C2013433	123.48	GCI inc.
C2013434	1 139.40	Québec linge, service d'uniformes
C2013435	240.04	Groupe Adaptation inc.
C2013436	1 839.60	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C2013437	1 705.46	Cytech Corbin
C2013438	185.73	Les Concassés du Cap inc.
C2013439	11 481.55	Laurentide Re/Sources inc.
C2013440	366.56	Logiciels Première Ligne inc.
C2013441	1 845.35	Koné inc.
C2013442	786.74	Pause-café Coli-Bris inc.
C2013443	73.33	Distributions S.M. (2009) inc.
C2013444	30.00	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C2013445	293.19	Réseau québécois des CFER
C2013446	413.91	Multi-Services Montmagny-L'Islet
C2013447	74.74	GDI service (Québec), S.E.C.
C2013448	3 830.10	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C2013449	22 144.18	Boucher, Rhéal
C2013450	400.00	Action Patrimoine
C2013451	100.00	Programme de subvention
C2013452	6 943.00	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013453	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013454	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013455	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013456	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013457	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013458	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C2013459	1 015.97	Les Services Ben-Son, S.E.N.C.
C1300910	1 053.29	Télus Québec
C1300911	2 009.70	Hydro Québec
C1400001	5 670.36	Hydro Québec
C1400002	221.62	Télus Québec
C1400003	103.64	Télus Québec
C1400004	4 606.28	Desjardins sécurité financière
C1400005	3 758.34	SSQ – Investissement et retraite

C1400006	772.57	Comm. adm. de régime de retraite
C1400007	828.05	Visa
C1400008	60.00	Visa
C1400009	35.59	Cogeco câble Québec, S.E.N.C.
C1400010	307.71	Visa
C1400011	62.02	Fédération québécoise des municipalités
C1400012	1 800.80	Cytech Corbin
C1400013	281.69	Toile expert Aubé
C1400014	1 483.18	Laflamme, Dave
C1400015	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400016	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400017	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400018	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400019	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400020	3 449.25	Le Groupe M Médias inc. – CHÈQUE ANNULÉ
C1400021	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400022	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400023	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400024	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400025	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400026	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400027	1 464.36	Société de gestion des Immeubles
C1400028	1 528.09	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400029	302.38	Bernier Imprimeurs inc.
C1400030	4 540.31	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1400031	10 635.50	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1400032	14 045.35	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1400033	641.69	Association directeurs généraux des MRC
C1400034	5 788.80	Ville de Montmagny
C1400035	423.11	Interconnexions LD
C1400036	218.45	Inspecsol inc.
C1400037	630.29	MRC de Bellechasse
C1400038	454.15	Ass. des aménagistes régionaux du Québec
C1400039	6 618.63	Électro Saguenay ltée
C1400040	689.82	IDC Informatique
C1400041	183.10	Michel Proulx – La Clef de sol
C1400042	3 405.99	Gestion USD inc.
C1400043	3 656.34	SSQ – Groupe financier/ass. Coll.
C1400044	284.08	Québec linge, service d'uniformes
C1400045	206.96	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1400046	1 727.50	Fabrique de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
C1400047	92.87	Cytech Corbin
C1400048	2 512.00	Chez Philo, coopérative de solidarité
C1400049	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400050	38.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400051	511.64	Ultra sécurité contrôle
C1400052	1 409.13	Impressions Credo
C1400053	88.80	Doyon, Claude
C1400054	300.00	Boucher, Rhéal
C1400055	15.00	Programme de rénovation
C1400056	60.00	Réseau
C1400057	12 500.00	Tourisme Cap-St-Ignace
C1400058	16 000.00	Programme PAD
C1400059	7 760.81	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
TOTAL	288 569.83 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des

crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 288 569.83 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2013 est déposé au conseil. Un surplus est anticipé.

8.3 AFFECTATION SURPLUS – EXERCICE 2013

2014-02-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le surplus accumulé VVAP au montant de 5 173,87 \$ soit affecté à l'exercice 2013;

QU'une somme de 3 852,75 \$ de la réserve fibre optique soit affectée à l'exercice 2013.

QU'une somme de 3 688,64 \$ de la réserve MMQ soit affectée à l'exercice 2013.

ADOPTÉ

8.4 MONTANT RÉSERVÉ – PARC LINÉAIRE MONK

2014-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une réserve de 11 000 \$ soit créée pour le Tronçon Monk au 31 décembre 2013 (à même les comptes à payer aux livres);

QUE le montant de 7 000 \$ prévu au budget 2014 pour le Tronçon Monk soit également virer à la réserve créée.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 LE PROJET D'OLÉODUC

Trois citoyens interpellent le Conseil de la MRC relativement au projet d'oléoduc dont le tracé passerait sur le territoire. On veut connaître la position de la MRC sur ce projet. Actuellement, le Conseil de la MRC de Montmagny n'a pas adopté de position formelle sur ce projet si ce n'est une résolution en novembre dernier exprimant nos préoccupations par rapport à ce projet, à la sécurité des installations et aux mesures que comptent entreprendre la compagnie comme mesures de mitigation pour assurer la sécurité des citoyens.

Ces trois citoyens mentionnent que la MRC de L'Islet s'oppose au projet et ils souhaiteraient que la MRC de Montmagny fasse de même.

Considérant qu'il s'agit d'un projet régi par le gouvernement fédéral et donc légalement hors de la juridiction du monde municipal, les élus jugent préférables de demander des modifications au projet afin de diminuer les impacts pour les citoyens du milieu plutôt que de s'objecter systématiquement au projet, ce qui musèlerait la MRC dans ses revendications de tracé de moindre impact.

9.2 LE RCI RELATIF À LA PROTECTION ET À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et une délégation d'environ une cinquantaine de citoyens veulent voir leur municipalité retirée de l'application de la réglementation relative à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Après le dépôt d'une lettre de la municipalité et la lecture d'une lettre des citoyens exprimant leurs doléances, la municipalité s'est dite prête à regarder l'éventualité d'adopter elle-même un règlement et d'en faire l'application. Des rencontres auront lieu dans les prochains mois afin de discuter de ce dossier.

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

